Image not found or type unknown

En cas de divorce que deviennent les biens à l'étranger

Par **claramalou**, le **09/11/2014** à **18:44**

bonjour

j'étais mariée sous le régime de la communauté
j'ai divorcé en novembre 2010
les années précédent la séparation,mon ex-époux à acheter 2 villas aux Etats Unis
il prétend que que je n'ai aucun droit sur ces maisons à l'étranger
pouvez vous m'éclairer nous sommes tous les deux de nationalité française
merci
claramalou

Par **Visiteur**, le **10/11/2014** à **11:29**

Bonjour,
les biens étant aux US ils sont régis par les lois du pays ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés